

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



**ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH**



Le 12 Novembre 2020

PROFESSIONS MEDICALES INTERMEDIAIRES

A L'UNANIMITE C'EST NON !

En urgence, retirez ce texte !

En pleine pandémie, l'exploit mérite d'être souligné : les Pouvoirs Publics, en catimini, ressortent tout à coup un projet « urgent » instaurant la création des Professions médicales Intermédiaires.

Sommes-nous étonnés ? Non.

La méthode a perdu de son caractère d'exception pour devenir la norme de fonctionnement.

Sommes-nous, professionnels de santé, unanimement contre ? Oui, et c'est assez rare pour être souligné !

Le Ministre de la Santé semble particulièrement impliqué dans l'urgente volonté de faire aboutir un texte que personne ne demande. On l'a connu mieux inspiré!

Défendre en 2020 la renaissance du corps des « Officiers de Santé » de 1803 (exercer la médecine sans avoir le titre de Docteur en Médecine) il fallait y penser : Olivier Veran l'a fait réclamant en urgence et en catimini, un blanc-seing pour la restauration d'un corps d'exception.

En essayant de faire passer en force cette mesure unanimement dénoncée, et refusée par l'ensemble des professionnels de santé (encore récemment lors du Ségur de la santé) le gouvernement pense retrouver la confiance avec les patients et les professionnels de santé. C'est évidemment tout le contraire. Ce manque de considération pour les uns comme pour les autres est décevant.

L'ensemble des organisations syndicales de praticiens hospitaliers demande **le retrait immédiat de ce projet de loi incongru**, dans son intégralité.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation. Les pouvoirs Publics tentent de faire passer cette curiosité historique en pleine crise sanitaire ; ce tempo ne laisse pas d'interroger.

Nous dénonçons également les autres propositions dangereuses pour notre organisation hospitalière contenues dans ce projet de loi.

Le tout en plein COVID !

Monsieur le ministre, la confiance ne pourra durablement se rétablir :

- 1) Qu'en retirant ce projet de loi
- 2) Qu'en remédicalisant la gouvernance hospitalière
- 3) Qu'en améliorant nos conditions dégradées de travail à l'hôpital
- 4) Qu'en revalorisant nos carrières
- 5) Qu'en rendant l'hôpital public attractif et performant pour la santé de nos concitoyens

Là sont les urgences !

Sadek Beloucif
Président SNAM-HP
06 60 43 38 09

Jean-François Cibien
Président AH
Président APH
06 07 19 79 83

Carole Poupon
Présidente CPH
Vice-présidente APH
06 76 36 56 67

Rachel Bocher
Présidente INPH
06 07 22 22 71

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
06 50 93 64 60

Norbert Skurnik
Président CMH
06 08 02 67 99



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 novembre 2020

Professions intermédiaires : Ne tombons pas dans la précipitation ... surtout en ce moment !

Lors du Ségur de la santé, le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran a évoqué la création de nouvelles professions médicales dites intermédiaires. Une mission d'expertise a été proposée aux présidents des conseils de l'Ordre des médecins, Patrick Boué et des infirmiers, Patrick Chamboredon. Avant même que cette mission soit en place, une proposition de projet de loi est portée par la députée Stéphanie Rist.

Nos conférences estiment qu'une telle évolution professionnelle ne peut être envisagée sans la contribution des structures de formation et sans l'avis de l'ensemble des responsables professionnels. Les Conférences des Doyens de médecine et de formations médicales, pharmacie, odontologie et maïeutique, déplorent par ailleurs de ne pas avoir été auditionnées par la députée Stéphanie Rist.

Il est certes légitime d'explorer toutes les solutions possibles, même les plus archaïques, pour répondre aux besoins médicaux et soignants notamment, mais pas seulement, dans les zones encore à faible densité médicale. La création des infirmiers et infirmières de pratique avancée (IPA) constitue déjà une réponse originale. La première promotion vient d'être formée. Le modèle économique de cette nouvelle formation universitaire et son attractivité ne sont pas stabilisés. Il n'est pas encore possible de faire une évaluation et un retour des professionnels eux-mêmes.

Si ce sujet des professions médicales intermédiaires doit, selon le ministère des solidarités et de la santé, absolument être traité malgré toutes les urgences sanitaires et universitaires (trois réformes en cours, premier, deuxième et troisième cycle) qui sont nos priorités au cœur de cette crise sanitaire sans précédent, nous demandons que soit mené un véritable travail d'analyse de ce que pourraient être des professions médicales intermédiaires. Nos conférences, en lien avec la conférence des présidents d'université, souhaitent être partie prenante d'une véritable

commission multi-partenariale avant toute action devant le parlement. Inventer de nouveaux métiers sans considérer les conditions de leur formation n'aurait pas de sens. La création de nouvelles professions doit être abordée dans toutes ses dimensions et dans la pluralité des champs du soin, à l'hôpital et en ambulatoire, aussi bien en privé qu'en public.

Notre inquiétude et celle de nos mandants est majeure face à une démarche qui nous apparaît précipitée.

Nous demandons que la mission sur les professions intermédiaires soit dissociée de la PPL et que nos conférences soient intégrées à cette mission si elle est maintenue.

Patrice Diot, Président de la Conférence des doyens de facultés de médecine

Bernard Müller, Président de la Conférence des doyens des facultés de pharmacie

Réza Arbab Chirani, Président de la Conférence des doyens des facultés d'Odontologie

Véronique Lecointe, Présidente de la Conférence nationale des enseignants en maïeutique

François-René Pruvot, Président de la Conférence des Présidents de CME de CHU

CONTACT PRESSE :

Nicolas Merlet – nicolasmerlet@ortus-sante.fr – 06 25 79 64 79

Françoise Millet – francoisemillet@ortus-sante.fr – 06 86 89 55 17